

CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je soussigné(e) Docteurcertifie que

Madame/Monsieur Né(e) le

est à jour des vaccinations suivantes en date du,

selon le calendrier vaccinal spécifique aux professions de santé :

Diptérie, le tétanos et la poliomyélite

Vaccination (dates)	Rappel(s) (dates)
1 ^{ère} injection	
2 ^{ème} injection	
3 ^{ème} injection	
	Rappel à prévoir :

Certificat valable jusqu'au

Cachet et signature du médecin

Sont recommandées mais non obligatoires pour les professionnels de santé, les vaccinations suivantes : ROR, tuberculose, grippe, coqueluche, varicelle, hépatite A, hépatite B, Covid.

Il est à noter que pour l'entrée dans certains lieux de stage, la vaccination contre l'hépatite B est obligatoire.

A l'exception de nouvelles vaccinations qui deviendraient obligatoires, il est possible de dupliquer ce certificat jusqu'à la date limite pour fournir une copie chaque année pour l'inscription.